

# 95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football

  
Terre de jeu & d'équilibre

N°681 - ÉDITION DU 05 AVRIL 2024



## ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Calendrier et Organisation des Compétitions
- Organisation des Compétitions section Féminines U14F à Seniors F
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football d'Animation - section Féminines
- Futsal



## SERVICE CIVIQUE

*Le choix de s'engager*



**43 282**  
**Licenciés**

«DE LA NÉCESSITÉ DE FAIRE ÉVOLUER NOTRE FOOTBALL»

**SÉMINAIRE  
DES PRÉSIDENTS  
DE CLUB**

**LE 27 AVRIL 2024**



Quatre jeunes Arbitres du Val-d'Oise (photo) ont été sélectionnés pour le Championnat de France Futsal Lycée Excellence qui se déroule cette semaine (Du 2 au 5 avril 2024) au Kremlin Bicêtre.



Crédit Mutuel

val  
d'oise  
le département



Gourman Dit  
RECEPTION

EAGLES



  
Terre de jeu & d'équilibre



## STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 04 AVRIL 2024

**Présents** : MM BAILLIEZ - BUDET- FAUGERON

**Assiste** : M VERECQUE

**Absent excusé** : M. LETELLIER

### INFORMATIONS

**La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF**

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.**

## EVOCATION

### REPRISE DU DOSSIER GONESSE RC

**Match n°25897441 du 17/03/2024 SENIORS D1 OSNY FC 1/ GONESSE RC 1**

**Date de la demande d'évocation : 21/03/2024**

Demande d'évocation au motif : d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements

**Concerne le Club de OSNY FC en SENIORS D1**

Le Club de OSNY a inscrit 8 joueurs mutations sur les feuilles de matchs, des rencontres citées ci-dessous. Alors que le règlement en autorise 6 maximum. Le Statut de l'arbitrage a donné la possibilité d'1 muté supplémentaire pour l'équipe SENIORS D1 de l'OSNY FC. Le club **OSNY FC 2** est autorisé à inscrire que **7 mutations** sur la feuille de match.

**1 ère infraction :**

**Match n°25897473 du 10/03/2024 CHAMPAGNE SFC 95 1 – OSNY FC 1 :**

S. D. S. Victor joueur licence n°2544208113 muté 01/07/2024

L. Imam joueur licence n°2339976907 muté 01/07/2024

P. Marc Antoine joueur licence n°2398014535 muté HP 18/09/2024

K. Babacar joueur licence n°2378047461 muté 01/07/2024

D. Quentin joueur licence n°2543438226 muté HP 07/11/2024

L. Yimecheu joueur licence n°1816520931 muté 04/07/2024

W. Mohamed joueur licence n°9603979720 muté 12/07/2024

F. Ousmane joueur licence n°2329971793 muté 01/07/2024

**Match 25897441 du 17/03/2024 OSNY FC 1– GONESSE RC1:**

S. D. S. Victor joueur licence n°2544208113 muté 01/07/2024

L. Imam joueur licence n°2339976907 muté 01/07/2024

P. Marc Antoine joueur licence n°2398014535 muté HP 18/09/2024

K. Babacar joueur licence n°2378047461 muté 01/07/2024

D. Quentin joueur licence n°2543438226 muté HP 07/11/2024

L. Yimecheu joueur licence n°1816520931 muté 04/07/2024



W. Mohamed joueur licence n°9603979720 muté 12/07/2024

F. Ousmane joueur licence n°2329971793 muté 01/07/2024

Le club ayant répondu dans les délais

La commission dit demande d'évocation recevable et fondée.

La commission dit match perdu par pénalité au club de **OSNY FC 1** pour en attribuer le gain au club de **GONESSE RC 1**.

**CREDIT: GONESSE RC: 43,50 €**

**DEBIT: OSNY FC: 53,50 €**

**OSNY FC 1: 0 BUT - 1 POINT**

**GONESSE FC 1: 0 BUT 3 POINTS**

### REPRISE DU DOSSIER SOISY AND MARG FC

Match n°25898064 du 17/03/2024 U18 D1 SOISY AND MARG FC 21 / BEZONS USO 21

Date de la demande d'évocation : 21/03/2024

Demande d'évocation du club de **SOISY AND MARG FC** sur l'inscription et la participation des joueurs **M. Nicolas** licence n°2548557058 et **T. Karamoko** licence n°2547121383 au match cité ci-dessus . Ces deux joueurs sont susceptibles d'être en état de suspension lors de la rencontre citée ci-dessus.

Le club de la **BEZONS USO** n'ayant pas répondu dans les délais. (Amende 20 €)

Demande d'évocation recevable sur la forme et fondée. Les 2 joueurs **M. Nicolas** licence n°2548557058 et **T. Karamoko** licence n°2547121383 était suspendu.

**TOUNKARA Karamoko** licence n°2547121383 date d'effet de la suspension le 12/02/2024

**M.MOLINA Nicolas** licence n°2548557058 date d'effet de la suspension le 19/02/2024.

Ces 2 joueurs étaient présents sur le match n° 25898058 U18 D1 du 03/03/2024 **BEZONS USO 1/ ADAMOIS OL 1**

Match non homologué a la date de la demande d'évocation, la commission dit match perdu par pénalité au club de **BEZONS USO 21** pour inscription de joueurs suspendus sur la feuille de match. Le club d'**ADAMOIS OL 21** avait gagné le match.

Article 226.4 (règlement généraux FFF) La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe.

**AMENDE : 100€ x 2 = 200 EUROS** au club de **BEZONS USO** pour inscription sur la feuille de match deux licenciés suspendus.

**CREDIT: SOISY AND MARG FC: 43,50 €**

**DEBIT: BEZONS USO: 53,50 €**

**BEZONS USO 21: 0 BUT - 1 POINT**

De plus la commission inflige un match de suspension ferme aux joueurs **T. Karamoko** licence n°2547121383 et **M.M. Nicolas** licence n°2548557058 à date d'effet le 15/04/2024.

**GARGES FCM**

Match n° 25898094 du 10/03/2024 U18 D1 GARGES FCM 21/ BEZONS USO 21

Date de la demande d'évocation : 03/04/2024

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € GARGES FCM (EVOCAATION)

Demande d'évocation du club de **GARGES FCM** sur l'inscription et la participation des joueurs **M. Nicolas** licence n°2548557058 et **T. Karamoko** licence n°2547121383 au match cité ci-dessus. Ces deux joueurs sont susceptibles d'être en état de suspension lors de la rencontre citée ci-dessus.

Demande d'évocation recevable sur la forme et fondée. Les 2 joueurs **M. Nicolas** licence n°2548557058 et **T. Karamoko** licence n°2547121383 était suspendu.

**T. Karamoko** licence n°2547121383 date d'effet de la suspension le 12/02/2024

**M.M. Nicolas** licence n°2548557058 date d'effet de la suspension le 19/02/2024.

Ces 2 joueurs étaient présents sur le **match n°25898058 du 03/03/2024 BEZONS USO / ADAMOIS OI**. Match non homologué. La commission dit match perdu par pénalité au club de **BEZONS USO 21** pour en attribuer le gain au club de **l'ADAMOIS 21**.

Suite à la pénalité infligée au club **BEZONS USO 21** sur le match du 03/03/2024 les deux joueurs étaient qualifiés pour participer au match ci-dessus. Ci joint article ci-dessous.

Article 226.4 (règlement généraux FFF) La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe.

La commission dit résultat acquis sur le terrain.

**REPRISE DU DOSSIER GONESSE RC**

Match n°27239142 du 02/03/2024 SENIORS FEMININES D1 BELLOY ST MARTIN ASC / MONTMORENCY FC

Date de la demande d'évocation : 20/03/2024

Demande d'évocation au motif : d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Concernant le club de Belloy St Martin Séniors féminines D1.

En effet, les licences des joueuses citées ci-dessous, sont susceptibles de ne pas comporter pas de certificat médical de non-contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.

**De plus, la règle "Les joueuses licenciées U16 F et U17 F peuvent, dans la limite de cinq (5) inscrites sur la feuille de match (dont trois joueuses maximum d'une même catégorie), participer à cette épreuve" n'est pas respectée.**

1-Match n°27239154 du 16/03/2024 Belloy St Martin ASC - Ent. Herblay St Leu

Marie RIBEIRO U17F n°9604122379

Kelys LIM U17F n°9603610698

Maelys BERVIALLE U17F n°9602672069



Charline MERCIER U17F n°9603209482  
Maxine ROGAUME U17F n°9603444617

2- Match n°27239142 du 02/03/2024 Belloy St Martin ASC - MONTMORENCY FC

Marie RIBEIRO U17F n°9604122379  
Maelys BERVIALLE U17F n°9602672069  
Kelys LIM U17F n°9603610698  
Maxine ROGAUME U17F n°9603444617  
Lila DUARTE U17F n°9602862265  
Charline MERCIER U17F n°9603209482

**Article 7. – Qualifications et Participation. Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles 7, 8 et 38 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. Les joueuses licenciées U18 F peuvent, sans limitation du nombre de joueuses de cette catégorie inscrites sur la feuille de match, participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à celle de leur licence. Les joueuses licenciées U16 F et U17 F peuvent, dans la limite de cinq (5) inscrites sur la feuille de match (dont trois joueuses maximum d'une même catégorie), participer à cette épreuve, sous réserve d'avoir obtenu un certificat médical de non-contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.**

Le club de **BELLOY ST MARTIN ASC** ayant répondu dans les délais.

La commission dit demande d'évocation recevable et fondée.

La commission dit match perdu par pénalité au club de **BELLOY ST MARTIN ASC** pour en attribuer le gain au club de **MONTMORENCY FC**.

CREDIT: GONESSE RC: 43,50 €  
DEBIT: BELLOY ST MARTIN ASC: 53,50 €

BELLOY ST MARTIN ASC: 0 BUT - 1 POINT  
MONTMORENCY FC : 2 BUTS 3 POINTS

## JS PONTOISIENNE

Match n°26475209 du 17/03/2024 SENIORS D3.B JS PONTOISIENNE / HERBLAY ES

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € JS PONTOISIENNE (EVOCAION)

Date de demande d'évocation : 02/04/2024

**Demande d'évocation du club de JS PONTOISIENNE au motif** : - d'infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la FFF.

Considérant que le joueur n° 14 KIMBAZA KEFANE licence n°2338159342 inscrit sur la feuille de match n'est pas le joueur présent sur le banc de touche.

À la suite du rapport de M l'arbitre et du club d'HERBLAY ES après contrôle d'identité, le joueur présent sur le banc de touche est KENNOUCH IDRIS licence n°2545046152.



Considérant que le joueur KENNOUCH IDRIS licence n°2545046152 n'a pas participé à la rencontre ci-dessus.  
Que le joueur KENNOUCH IDRIS licence n°2545046152 n'était pas en état de suspension n'était pas mutation ou mutation hors période.

Considérant que les deux joueurs suite à leur nom de famille se suivent par ordre alphabétique sur la liste des joueurs seniors du club d'HERBLAY ES ce qui peut engendrer une erreur en faisant la tablette.

Considérant que le club de HERBLAY ES n'avait aucun intérêt à ne pas inscrire sur la feuille de match le joueur KENNOUCH IDRIS licence n°2545046152 qui était qualifié pour participer à la rencontre citée ci-dessus .

Le motif de fraude ou tentative de fraude ne peut être retenu par la commission.

La commission dit évocation recevable sur la forme non fondé.

Résultat acquis sur le terrain.

## THILLAY ESM

Match n°25909338 du 24/03/2024 CDM D1 THILLAY VAUD'HERLAND / MCA FC

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € THILLAY ESM (EVOcation)

Date de la demande d'évocation : 26/03/2024

Demande d'évocation du club d' THILLAY VAUD'HERLAND sur l'inscription et la participation du joueur **B. Cihan** licence n°2398057149 au match cité ci-dessus . Ce joueur est susceptible d'être en état de suspension lors de la rencontre citée ci-dessus.

A la suite de la demande d'évocation du club de THILLAY VAUD'HERLAND la commission demande au secrétariat d'interroger le club de MCA FC sur l'inscription et la participation du joueur ci-dessous à la rencontre citées ci-dessus.

**B. Cihan** licence n°2398057149 date d'effet de la suspension le 11/03/2024

[Réponse impérative avant le 10/04/2024 avant 12h](#)

## RECLAMATION

### VAUREAL AFC

Match n°26602063 du 01/04/2024 SENIORS FUTSAL D2.B CERGY PONTOISE FC1 / VAUREAL AFC 2

FRAIS DE DOSSIER: 43,50 € VAUREAL AFC (RECLAMATION)

Date de la confirmation de la réserve : 02/04/2024

Réserve du club de VAUREAL AFC : insuffisamment motivée sur la feuille de match.

Suite à la confirmation de la réserve très explicite sur les faits reprochés au club de CERGY PONTOISE FC.

La commission transforme la confirmation en réclamation.

Réclamation du club de VAUREAL AFC sur la participation du joueur MSA AZEM AZIM licence n°2545955073 qui a participé au match ci-dessus, alors qu'il a participé la veille au match du 31/03/2024 CERGY PONTOISE FC2/ BEZONS FUTSAL CLUB 2 . Le joueur MSA AZEM AZIM licence n°2545955073 **ne pouvait pas participer au match ci-dessus au motif : participation à plus d'une rencontre au cours de deux jours consécutifs dans la même pratique.**

Ci joint article 151 de la FFF.

Article - 151 Participation à plus d'une rencontre

1.La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 est interdite :



- le même jour ;
- au cours de deux jours consécutifs.

Ne sont pas soumis à l'interdiction de jouer au cours de deux jours consécutifs :

**a) Les joueurs évoluant dans deux pratiques distinctes (Libre, Football d'Entreprise, Loisir, Futsal, Beach-Soccer), qui peuvent participer à un match dans l'une des pratiques après avoir participé la veille à une rencontre dans l'autre pratique.**

**La commission dit match perdu par pénalité au club de CERGY PONTOISE FC 1 .**

CERGY PONTOISE FC1 : 0 BUT -1 POINT

CREDIT : VAUREAL AFC : 43,50 €

DEBIT : CERGY PONTOISE FC : 53,50 €

### BRUYERES BERNES USM

**Match n°26520615 du 17/03/2024 ANCIENS D3.A BRUYERES BERNES USM / ENT. MMB**

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € BRUYERES BERNES USM (RECLAMATION)**

**Date de la réclamation : 19/03/2024**

Réclamation du club de BRUYERES BERNES USM irrecevable, il fallait poser une réserve technique. **Article 17.7 du RS.**

La commission dit résultat acquis sur le terrain.

### SOISY AND MARG

**Match n°25936961 du 03/03/2024 U16 D2.A SOISY AND MARG FC / GOUSSAINVILLE FC**

**FRAIS DE DOSSIER: 43,50 € SOISY AND MARG (RECLAMATION)**

**Date de la réclamation : 02/04/2024**

**Article 30 bis : RECLAMATION**

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les Clubs participant à la rencontre, dans les conditions, de forme, de délai et de frais, fixées pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 30.12 du présent Règlement Sportif.

Réclamation du club de **SOISY AND MARG sur un arbitre assistant** irrecevable. La réclamation doit mettre en cause la qualification ou la participation sur une réclamation doit être exclusivement sur des joueurs. Ci joint article 30 bis ci-dessus

**La commission dit résultat acquis sur le terrain.**



## CONVOCATION

### ECOUCEN FC

Match n°25933678 du 10/03/2024 U16 D3.A THILLAY ESM 21/ ECOUCEN FC 22

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ECOUCEN FC (EVOCAION)

Date de la demande d'évocation : 26/03/2024

À la suite de l'évocation du club ECOUCEN FC la commission demande au secrétariat de convoquer pour le Lundi 15 Avril 2024 à 18h00

Les personnes citées ci-dessous (munis d'un justificatif d'identité) :

Arbitre Officiel du DVOF A. Nadir licence 2546353934

**Pour le club de THILLAY VAUD'HERLAND :**

K. Amine joueur licence 9602483054 **Accompagné de son représentant légal**

B. Y. Tarik éducateur licence 2378036422

L. Mohamed arbitre assistant licence 2547768335

M. E. Filipe délégué licence 2546919191

T. R. Estéban capitaine licence 2547094165

M. K. Heritier joueur licence 2547230272

**Pour le club de ECOUCEN FC :**

L. D. S. Alexandre licence 2546230061

D. Jeremy arbitre assistant licence 2546634250

R. Christian délégué licence 2544431034

P. R. H. Thomas capitaine licence 9603398827

S. S. Nino joueur licence 2547460879 **Accompagné de son représentant légal**

**Présence indispensable**

**MOTIF DE LA CONVOCATION : FRAUDE SUR IDENTITE**

## RESERVE

Match n°25898189 du 03/03/2024 U18 D2 SOISY AND MARG FC 22/ ARNOUVILLE F AS 21

Reserve irrecevable car l'appuie doit venir de la boite mail officielle du club.

## COURRIEL CLUB

Match n°26063121 du 24/03/2024 SENIORS D2 PB VAUREAL FCM1/ VILLIERS LE BEL FC2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € VILLIERS LE BEL FC (EVOCAION)



À la suite du courriel du 25/03/2024 du club de VILLIERS LE BEL FC suite à une erreur sur la participation du joueur DE VILLIERS LE BEL FC BAH Amadou licence n°9602791471 sous le n° 2 au match ci-dessus alors que le joueur inscrit sur la feuille de match est BAH Alpha licence n°2544527704.

Considérant que le joueur BAH Amadou licence n°9602791471 a participé à la rencontre ci-dessus alors qu'il n'est pas inscrit sur la feuille de match.

Après vérification la commission constate que le joueur BAH Alpha licence n°2544527704 a participé au match le même jour SENIORS R3 P.B COURCOURONNESFC1/VILLIERS LE BEL FC1.

La commission fait évocation sur la rencontre ci-dessus au motif : participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match.

La commission dit match perdu par pénalité au club de VILLIER LE BEL FC2.

VILLIERS LE BEL FC 2 : 0 BUT - 1 POINT

## TOURNOIS

### ECOUEEN FC

Homologation du tournoi du 13 avril 2024 U7, U8, U9, U10, U11, U12 et U13. Tournoi homologué

Participation : 8 X 10€

Total = 80 €

### FCM GARGES

Homologation du tournoi du 25 et 26 mai 2024 U6/U7, U8/U9, U10/U11 et U12/U13. Tournoi homologué

Participation : 4 X 10€

Total = 40 €

**La prochaine réunion MERCREDI 09 AVRIL 2024**



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 2 AVRIL 2024

**Présents** : Mme Sylvestre -MM. Pézière - El Fakri - Sénécal

**Assiste**: M. Podan-Mavounzy

**Excusé** : M. Cokgul

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

### RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

### ATTENTION

#### Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



## RAPPEL CONCERNANT L'ORGANISATION DES RENCONTRES LORS DES DEUX DERNIERES JOURNEES DE CHAMPIONNAT DE TOUTES LES CATEGORIES

### Article 10.3 du RS du DVOF

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat le même jour (dans la même semaine pour les rencontres du Championnat Futsal), à l'heure officielle (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors). La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matchs opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations. Les demandes de dérogations exceptionnelles et justifiées parvenues dans les délais réglementaires sont examinées par la Commission compétente qui est habilitée à déroger à cette disposition le cas échéant.

## MATCH A HUIS CLOS

### **GROSLAY FC**

Seniors D1

La Commission de Discipline en date du 06/02/2024 a décidé en vertu de l'ART 40.6 du RS du DVOF, que tous les matchs à domicile se joueront à HUIS CLOS, avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de GROSLAY, pour une durée de 6 mois à compter du 19/12/2023.

### Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

**Dates des prochains matchs concernés : 05/05/2024 - 02/06/2024**

**MATCH A HUIS CLOS****RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE  
Du Mardi 12 Mars 2024****GROSLAY FC**

Seniors D3 Poule B

Match Coupe du Comité n° 27670439 du 28/01/2024

GROSLAY FC / St BRICE FC

La commission décide que les matchs à domicile de l'équipe SENIORS 2 – Division 3 Poule B – devront se dérouler à huis clos jusqu'à la fin de saison à partir du 18/03/2024 avec 1 arbitre officiel et 2 délégués à la charge du club de GROSLAY.

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

**Date du prochain match concerné : 26/05/2024****MATCH A HUIS CLOS****RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE  
Du Mardi 12 Mars 2024****PERSAN US**

U16 D3 Poule B

Match n° 25900348 du 10/03/2024

PERSAN US 2 / St LEU FC 2

A titre conservatoire, la Commission de Discipline en date du 12/03/2024 décide à TITRE CONSERVATOIRE et en vertu de l'ART 40.6 du RS du DVOF, tous les matchs à domicile se joueront à HUIS CLOS, avec 1 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de PERSAN.

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive
- le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

**Dates des prochains matchs concernés : 21/04/2024 - 02/06/2024**



## CONVOCATION

Critérium +45 ans Poule B

Match n°26525428 du 03/12/2024

MONTMORENCY FC 35 / MONTSOULT BAILLET US 35

### Présence obligatoire

Motif absence de feuille de match

La Commission Organisation de compétitions convoque pour le mardi 16/04/2024 à 18H un représentant de Montmorency et un représentant de Montsoul Baillet.

### HERBLAY

La Commission Organisation des Compétitions convoque pour le mardi 23/04/2024 à 18 heures le Président ou son représentant.

Motif : organisation des matchs lors de la dernière journée de championnat.

## RETOUR COMMISSION DISCIPLINE

DU 26/03/2024

### U16 D3 Poule D

Match n°25900570 du 25/02/2024

ADAMOIS OL / VSM EAUBONNE

La commission décide : 1 match à domicile à huis clos à compter du 01/04/2024

### Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Date du prochain match concerné : 21/04/2024

## RETOUR COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

DU 25/03/2024

### U16 D3 Poule E

Match n° 26561437 du 17/03/2024

JS PONTOISIENNE 21 / Ent. MARLY FONTENAY 22

La commission dit match perdu par pénalité au club de JS PONTOISIENNE 21

JS PONTOISIENNE 21	0 but	-1 pt
Ent MARLY FONTENAY 22	1 but	3 pts

**Critérium +45 ans Poule C**

Match n° 26560329 du 10/03/2024  
HERBLAY ES 35 / NEUVILLE sur OISE 35

La commission dit match perdu par pénalité au club de NEUVILLE sur OISE 35

NEUVILLE sur OISE 35	0 but	-1 pt
HERBLAY ES 35	1 but	0 pt

**Anciens D2 Poule A**

Match n° 25905724 du 03/03/2024  
PUISEUX LOUVRES 31 / BELLOY St MARTIN ASC 31

La commission dit match perdu par pénalité au club de PUISEUX LOUVRES 31

PUISEUX LOUVRES FC 31	0 but	-1 pt
BELLOY St MARTIN ASC 31	1 but	3 pts

**U18 D2 Poule B**

Match n° 25898202 du 24/03/2024  
COURDIMANCHE AS 21 / SOISY AND MARGENCY FC

La commission dit match perdu par pénalité au club de SOISY AND MARGENCY FC

SOISY AND MARGENCY FC	0 but	-1 pt
COURDIMANCHE AS 21	1 but	3 pts

**U14 D2 Poule B**

Match n° 25894749 du 16/03/2024  
FOSES FU 21 / PERSAN US 22

La commission dit match perdu par pénalité au club de PERSAN US 22

PERSAN US 22	0 but	-1 pt
FOSES FU 21	0 but	3 pts

## REPORT DE JOURNEES DE CHAMPIONNAT

**POUR TOUTES LES CATEGORIES Y COMPRIS CELLE DES FEMININES D1, LES JOURNEES DES 20 ET 21 JANVIER 2024 SONT REPORTEES AU 20 et 21 AVRIL 2024**

## COURRIERS CLUBS

**CHAMPAGNE SFC**

Application des articles 11.1.1 et 11.2 du RS du DVOF

À la suite du forfait général de l'équipe U18 D2 Poule B du SFC CHAMPAGNE  
1ère saison d'infraction

Retrait de 4 points au classement de l'équipe Seniors D1 du SFC CHAMPAGNE

**MARLY LA VILLE ES**

Courrier du 02/04/2024

**ANCIENS D2 Poule A**

Match n° 25905277 du 31/03/2024

ROISSY US 31 / ES MARLY 31

À la suite de deux reports de match, application de l'article 20.4 du RS du DVOF

**Inversion de rencontre**

Ce match se jouera le 14/04/2024 sur les installations de MARLY LA VILLE

Les frais d'arbitrage seront à la charge du club de **ROISSY US****HERBLAY ES**

Courriel du 26/03/2024

La Commission ne peut prendre en compte votre demande car ces matchs de différentes catégories à ces dates auront lieu lors des dernières journées des championnats.

Ces matchs sont soumis à l'ARTICLE 10.3 du RS du DVOF.

La Commission vous invite à vous présenter le 23/04/2024 à 18h pour vous fournir les explications nécessaires.

**REMERCIEMENTS ARBITRE**

- DUCASSE Michael
- KADI Nabil

**MATCH PERDU PAR PENALITE****BEZONS USO**

Séniors D2 Poule B

Match n° 26063124 du 24/03/2024

BEZONS USO 1 / CHAMPAGNE SFC 95 2

BEZONS USO 1	3 pts	4 buts
CHAMPAGNE SFC 95 2	-1 pt	0 but

Application de l'article 40.1 du RS du DVOF

**MATCHS A JOUER LE 14/04/2024****Anciens D4 Poule A**

Match n° 26740533 du 31/03/2024

AUVERS ENNERY FC 32 / CHAUMONTEL LUZARCHES AS 32

**U16 D3 poule A**

Match n° 25933677 du 30/03/2024

AUVERS ENNERY FC 21 / CHAMPAGNE SFC 21

**ANCIENS D2 Poule A**

Match n° 25905277 du 31/03/2024

ROISSY US 31 / MARLY ES 31

**Inversion de rencontre**



## MATCHS A JOUER LE 24/04/2024

### Anciens D4 Poule B

Match n° 27216279

SURVILLIERS AVENIR 31 / BEAUCHAMP AS 32 à 20 heures

## MATCHS A JOUER LE 01/05/2024

### Anciens D2 Poule B

Match n°25905873 du 28/04/2024

EMMB 32 / GARGES FCM 31

## MATCHS A JOUER LE 08/05/2024

### U14 D4 Poule C

Match n°27141826 du 06/04/2024

SAINT BRICE FC 23 / PONTOISIENNE JS 21

## MATCHS A JOUER LE 12/05/2024

### Critérium +45 ans Poule B

Match n°26525472

VAUXOISE ES 35 / MONTSOULT BAILLET US 35

## 1ER FORFAIT SANS AMENDE

### VEXIN AS

#### Seniors D3 Poule A

Match n°26510041 du 31/03/2024

BOUFFEMONT ACF 1 / VEXIN AS 1

VEXIN AS 1	-1pt	0but
BOUFFEMONT ACF 1	3pts	5buts

### PARMAIN AC

#### Seniors D4 Poule B

Match n°26532166 du 31/03/2024

AUVERS ENNERY FC 2 / PARMAIN AC 1

PARMAIN AC 1	-1pt	0but
AUVERS ENNERY FC 2	3pts	5buts

## 1ER FORFAIT AVEC AMENDE

### CHAUMONTEL LUZARCHES AS

#### Anciens D4 Poule A

Match n° 26740545 du 24/03/2024

BEAUCHAMP AS 33 / CHAUMONTEL LUZARCHES 32

CHAUMONTEL LUZARCHES 32 Amende 30€

CHAUMONTEL LUZARCHES 32	-1pt	0but
BEAUCHAMP AS 33	3pts	5buts

**JOUY LE MOUTIER FC**

Anciens D4 Poule B

Match n°27216327 du 24/03/2024

BEAUCHAMP AS 32 / JOUY LE MOUTIER FC 32

JOUY LE MOUTIER FC 32 Amende 30€

JOUY LE MOUTIER FC 32	-1pt	0but
BEAUCHAMP AS 32	3pts	5 buts

**VIARMES ASNIERES OL****Critérium +55ans**

Match n° 26625573 du 24/03/2024

ERAGNY FC 40 / VIARMES ASNIERES OL 40

VIARMES ASNIERES OL 40 Amende 30€

**MONTMORENCY FC****Critérium +45 ans**

Match n° 26525488 du 24/03/2024

MONTSOULT BAILLET US 35 / MONTMORENCY FC 35

MONTMORENCY FC 35 Amende 30€

MONTMORENCY FC 35	-1pt	0but
MONTSOULT BAILLET US 35	3pts	5buts

**FRETTOISE ES****Seniors D3**

Match n° 26475236 du 31/03/2024

VILLIERS LE BEL FC 3 / FRETTOISE ES 1

FRETTOISE ES 1 Amende 05€

FRETTOISE ES 1	-1pt	0but
VILLIERS LE BEL FC 3	3pts	5buts

**MENUCOURT AS****Seniors D3 Poule A**

Match n°26510064 du 24/03/2024

MONTSOULT BAILLET US 1 / MENUCOURT AS 2

MENUCOURT AS 2 Amende 30€

MENUCOURT AS 2	-1pt	0but
MONTSOULT BAILLET US 1	3pts	5buts



## 2EME FORFAIT AVEC AMENDE

### VAUREAL FCM

#### U14 D4 Poule B

Match n° 25899764 du 23/03/2024

VEXIN AS 21 / VAUREAL FCM 22

VAUREAL FCM 22            Amende 35€

VAUREAL FCM 22	-1pt	0but
VEXIN AS 21	3pts	5buts

### MONTMAGNY FC

#### U18 D2 Poule A

Match n°25898461 du 24/03/2024

CERGY PONTOISE FC 22 / MONTMAGNY FC 21

MONTMAGNY FC 21            Amende 35€

MONTMAGNY FC 21	-1pt	0but
CERGY PONTOISE FC 22	3pts	5buts

## 1er APPEL DE FEUILLES DE MATCH

### U16 D3 Poule B

Match n° 25900320 du 17/03/2024

CERGY PONTOISE FC 24 / VILLIERS LE BEL FC 21

### U16 D3 Poule D

Match n° 25900588 du 24/03/2024

MAGNY EN VEXIN FC 21 / ECOUEN FC 23

### U16 D3 Poule D

Match n° 25900589 du 24/03/2024

GAFEPB 21 / NEUVILLE SUR OISE AS 21

### U14 D4 Poule C

Match n° 27141835 du 16/03/2024

AUVERS ENNERY FC 21 / FRETTOISE ES 21

## 2ème APPEL DE FEUILLES DE MATCH

### U16 D3 Poule E

Match n° 26561471 du 10/03/2024

SFC CHAMPAGNE 95 22 / St BRICE FC 23



## FORFAIT GENERAL

**CERGY FC 23**  
**U18 D3 poule C**  
Amende 110€

**CHAMPAGNE SFC 21**  
**U18 D2 Poule B**  
Amende 110€

**Recréditer les frais de déplacement de l'arbitre de 48.50€ sur le compte du club de Marly la Ville et débiter de la même somme le compte club du SFC Champagne**

Secrétaire de Séance  
M. P. Sénécal

Présidente de Séance  
Mme Sylvestre



## COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES U14F A SENIORS F

Commission du 02 avril 2024

### IMPORTANT

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

### INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

### RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

#### **Article 44.2 –**

*Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.*

*Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.*

*En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.*

*En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.*

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

### **ATTENTION :**

**La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.**

### COURRIERS DES CLUBS

#### **GROSLAY FC**

Mail du 29 mars 2024

Votre rencontre est reportée au 24/05/24 et non au 05/05/24, erreur administrative.

#### **Ent HERBLAY ST LEU**

Mail du 29 mars 2024

Erreur administrative.



## RENCONTRES REPORTEES

05/04/24

### SENIORS F à 8 – groupe A

Rencontre n°27836485 – *MAGNY US CANTON 1 – ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 2*

*Rencontre du 01/03/24*

### SENIORS F à 8 – groupe B

Rencontre n°27836499 – *GAFEPB 1 – GROSLAY FC 2*

*Rencontre du 29/03/24*

24/05/24

### SENIORS F à 8 – groupe A

Rencontre n°27836498 – *MAGNY US CANTON 1 – GROSLAY FC 1*

*Rencontre du 29/03/24*

## MODIFICATION D'HORAIRE ET DE LIEU

### U15F - Groupe B

**CERGY-PONTOISE FC4 – JOUY LE MOUTIER FC 1**

Rencontre n°27836525

*Changt stade des Maradas, 1 passage du lycée, Pontoise*

## APPEL FEUILLE DE MATCH

### U15F à 8 – Groupe B

**PUISEUX LOUVRES FC95 1**

Rencontre n°27836520– du 23/03/24 ; contre Cergy-Pontoise FC 4

*1<sup>er</sup> Appel le 26/03/24*

*2<sup>ème</sup> appel le 02/04/24*

### Seniors F à 8 – Groupe B

**ST PRIX ES 1**

Rencontre n°27836490– du 22/03/24 ; contre Grosly FC 2

*1<sup>er</sup> Appel le 26/03/24*

*2<sup>ème</sup> appel le 02/04/24*

## AMENDES

### U15F à 8 -groupe A

**ST OUEN L'AUMONE AS 2**

Rencontre n°27836484 ; du 02/03/24 reportée le 16/03/24 contre Ent Beaumont Mours 1

*1<sup>ier</sup> Forfait : 30€*



# COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DEPARTEMENTALES

RÉUNION DU 2 AVRIL 2024

## Commission restreinte

### INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

### POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

### COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE  
CATÉGORIE  
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

### COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



## ATTENTION

### HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30
  
- Féminines Seniors, U15F U18F 15H00

### HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

(Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

## INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

## RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.  
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



## COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL - CDM

Demi-finales du 9 mai 2024 à 9h30 – CVO CDM

Match	Club	Club
1	SAINT BRICE FC 1	MENUCOURT AS 1
2	ARGENTEUIL FR PORT 1	TOHO AS 1

## COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL +55 ANS

Demi-finales du 9 mai 2024 à 9h30 – CVO +55 ANS

Match	Club	Club
1	EZANVILLE ECOUEN US 1	CORMEILLAIS ACS 1
2	SAINT LEU 95 FC 1	COSMO TAVERNY 1

## COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL +45 ANS

Demi-finales du 9 mai 2024 à 9h30 – CVO +45 ANS

Match	Club	Club
1	OSNY FC 1	NEUVILLE AS 1
2	SOISY AM FC 1	GONESSE RC 1

## COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL - U16

Demi-finales du 9 mai 2024 à 14h30 – CVO U16

Match	Club	Club
1	CORMEILLAIS ACS 1	ARGENTEUIL RC 1
2	SARCELLES AAS 1	SAINT OUEN L'AUMÔNE AS 1



## COUPE DU COMITÉ – SENIORS LESTRUHAUT

Finale du 9 mai 2024 à 16h – SENIORS LESTRUHAUT

SARCELLES AAS 3 / SAINT BRICE FC 2

## COUPE DU COMITÉ – U16

Finale du 9 mai 2024 – COMITE U16

RC ARGENTEUIL 2 / SARCELLES AAS 3

## COUPE DU VAL-D'OISE – CREDIT MUTUEL – SENIORS FEMININES

**Gonesse RC 1 / Montmorency FC 1 (huitièmes de finale)**

La commission constate le forfait du FC Montmorency.

Amende : 115€



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 2 AVRIL 2024

- Présents** : Mme Gontarczyk (Présidente)  
M Sénécal
- Assistent** : Mme Escroignard (Comité) - M Allard (CTDAP)
- Excusés** : Mme Bastos - M Le Nagard

### INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

### INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.**

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

.....

### RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

***ATTENTION*** : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



## COURRIER DES CLUBS

**Entente BOISSY CHARS** : Mail du 29 03 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de votre feuille de présence des U6/U7 sur centre du plateau du 02 03 24. La commission vous demande de bien vouloir en rédiger une autre et de la déposer dans FAL

**CERGY PONTOISE FC** : Mail du 29 03 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes 9 & 10 sur critérium U10/U11 du 30 03 24 à SOISY AM FC

**EAUBONNE CSM** : Mail du 29 03 24

Pris note de votre réponse concernant l'ajout de vos équipes sur la FMI

**ERMONT AMS** : Mail du 31 03 24

Pris note de la non-utilisation de la FMI sur rencontre de votre équipe 6 - critérium U10/U11 du 30 03 24 contre ADAMOIS OL 4. La commission attend la feuille de match papier

**ERMONT AMS** : Mail du 31 03 24

Pris note de la non-utilisation de la FMI sur rencontres de critérium U12/U13 du 30 03 24. La commission attend les feuilles de matchs papier.

**FONTENAY FC** : Mail du 29 03 24

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur critérium U12/U13 du 30 03 24 contre SURVILLIERS AVENIR

**FOSSÉS UF** : Mail du 25 03 24

Pris note de votre information concernant le centre n° 6 du Challenge U10 à MONTMAGNY FC. Après vérification de la feuille d'arbitrage du centre, l'arbitre de la rencontre concernée est bien licencié au club

**FOSSÉS UF** : Mail du 29 03 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel des feuilles du plateau U6/U7 du 02 03 24. La commission vous rappelle qu'il vous est demandé également de déposer la feuille récapitulative du centre

**GARGES FCM** : Mail du 02 04 24

Pris note du forfait non avisé de vos équipes 3 & 4 sur rencontres de critérium U12/U13 du 30 03 24 à NEUVILLE AS

**GARGES FCM** : Mail du 29 03 24

Pris note de la confirmation des scores des rencontres du centre de Coupe du Comité U12 à GARGES du 23 03 24.

**GARGES FCM** : Mail du 29 03 24

Pris note de votre accord pour demande de dérogation du match de critérium U13 Avenir

**GONESSE RC** : Mail du 29 03 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de match. La commission fait appel de la feuille de match de la rencontre de critérium U13 Avenir et non U11 Avenir

**ES HERBLAY** : Mail du 29 03 24

Pris note de la confirmation des scores des rencontres du centre de Coupe du Comité U12 à GARGES du 23 03 24.

**MENUCOURT AS** : Mail du 29 03 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes 1 – 2 & 3 sur rencontres de critérium U12/U13 du 30 03 24 à FOSSÉS UF

**MONTIGNY FC** : Mail du 29 03 24

Pris note de la confirmation des scores des rencontres du centre de Coupe du Comité U12 à GARGES du 23 03 24.



**NEUVILLE AS** : Mail 25 03 24

Pris note de votre impossibilité d'effectuer la FMI sur rencontres de critérium U12/U13 du 30 03 24 à PONTOISIENNE JS. La commission attend les feuilles de match papier

**PIERRELAYE FC** : Mail 27 03 24

Pris note de votre accord pour le report des rencontres de critérium U12/U13 du 30 03 au 04 05 à VEXIN AS. La commission n'a pas reçu à ce jour la demande de VEXIN AS

**ST BRICE FC** : Mail 28 03 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de présence du plateau U6/U7 du 23 03 24

**SOISY AM FC** : Mail du 28 03 24

Pris note de votre contestation concernant l'amende pour non-réception de feuille de match de critérium. Après vérification la commission transmet au secrétariat pour annulation.

**ST OUEN AS** : Mail du 30 03 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de critérium U11 Avenir.

## CHALLENGE U10 & U11 Phase Finale du Samedi 27 Avril 2024

Les clubs qualifiés pour la phase finale départementale du Samedi 27 Avril 2024, seront convoqués par mail, pour assister à la réunion préparatoire qui aura lieu en visioconférence le Mercredi 10 Avril 2024 à 19H00.

Chaque club qualifié pour cette phase finale recevra un lien pour la connexion

Le tirage au sort des poules se déroulera en direct au cours de cette séance.

## COUPE DU COMITE U12 4<sup>ème</sup> Tour du 6 Avril 2024

À la suite d'une erreur de retranscription des scores des matchs sur le centre n° 4 à GARGES FCM, la commission modifie le résultat du centre concerné : c'est l'équipe de l'ES HERBLAY 1 qui se qualifie et non l'équipe de MONTIGNY FC 1

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les premiers de chaque centre seront qualifiés pour la Phase Finale Départementale du 8 Mai 2024

Les documents concernant l'organisation de ce 4<sup>ème</sup> tour seront envoyés à partir par courrier postal à la charge des clubs à compter du Mardi 26 Mars 2024.

[La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres](#)

[La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent être réceptionnés au plus tard le lundi 15 Avril 16 heures au plus tard sous peine de sanction.](#)

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.



Centre 1	Vauréal FCM	Centre 2	Cergy-Pontoise FC	Centre 3	Ecouen FC	Centre 4	Franconville FC
	Vauréal FCM 1		Gonesse RC 1		Ecouen FC 1		ES Herblay 1
	Villiers le Bel FC 1		Montmorency FC 1		Persan US 1		Bezons USO 1
	RC Argenteuil 1		Cergy-Pontoise FC 1		Sarcelles AAS 2		Franconville FC 1
	RC Argenteuil 2		Cergy-Pontoise FC 3		Garges FCM 2		Entente SSG 1

## PHASE FINALE FESTIVAL FOOT U13 DU 6 AVRIL 2024

La phase finale du Festival Foot U13 aura lieu Samedi 6 Avril 2024 sur les installations du club de ST BRICE FC.

Les équipes sont attendues pour **8h45**, munies de leur feuille de présence dûment complétée ainsi que la liste des joueurs ou joueuses licencié(es) issue de Footclubs (avec la photo).

Le tirage au sort des premières rencontres a eu lieu en direct lors de la réunion préparatoire qui a eu lieu en visioconférence le lundi 25 mars.

U13 G			
1	SARCELLES AAS 2	9	FRANCONVILLE FC 1
2	ST OUEN AS 1	10	ST LEU FC 1
3	US PERSAN 03 1	11	VIARMES ASNIERES OL 1
4	ARGENTEUIL RC 1	12	COSMO TAVERNY 1
5	ENTENTE BEAUMONT MOURS 1	13	ES HERBLAY 1
6	VAUREAL FCM 1	14	CERGY PONTOISE FC 1
7	ERMONT AMS 1	15	MONTIGNY FC 2
8	VILLIERS FC 1	16	SOISY AM FC 1

U13 F			
1	ST PRIX ES	5	AAS SARCELLES
2	ARGENTEUIL RC	6	ST BRICE FC
3	ERAGNY ASFC	7	ENT SOISY ESSG
4	ENTENTE MMB	8	ERMONT AMS



## 1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

### CRITERIUM U10/U11

**ECOUCEN FC 7 & 8** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de matchs n° 27792219 & 27792320 du 30 03 24 – critérium U10/U11 contre MONTMORENCY FC 5 & 6

**VEXIN AS 1 – 2 – 3 & 4** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de matchs n° 27808264 – 27808317 - 27808362 & 27808535 du 30 03 24 – critérium U10/U11 contre VILLIERS FC 3 – 4 – 5 & 6

**FRANCONVILLE FC 3 & 4** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de matchs n° 27808611 & 27808684 du 30 03 24 – critérium U10/U11 contre CORMEILLAIS ACS 1 & 2

**ARGENTEUIL FC 3 & 4** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de matchs n° 27808817 & 27808862 du 30 03 24 – critérium U10/U11 contre ST PRIX ES 1 & 2

**BEZONS USO 3 – 4 – 5 & 6** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de matchs n° 27808819 – 27808864 - 27808909 & 27809050 du 30 03 24 – critérium U10/U11 contre VILLIERS FC 3 – 4 – 5 & 6

### CRITERIUM U12/U13

**ERMONT AMS 3 & 4** : 1<sup>er</sup> appel de feuilles de matchs n° 27809344 & 27809389 du 30 03 24 – critérium U12/U13 contre VIARMES ASNIERES OL 2 & 3

### CRITERIUM U12 AVENIR

**VILLIERS FC 22** : 1<sup>er</sup> appel de feuille de match n° 27785801 du 30 03 24 – critérium U12 AVENIR contre Entente SSG 22

**GARGES FCM 22** : 1<sup>er</sup> appel de feuille de match n° 27785886 du 30 03 24 – critérium U12 AVENIR contre ARGENTEUIL FC 22

## 1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

### PLATEAU U8/U9 – Niveau 1 du 9 Mars 2024

**ST OUEN AS** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U8/U9 sur centre n° 2 du plateau U8/U9 niveau 1 du 09 03 24 à ST OUEN AS

**GARGES FCM** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U8/U9 sur centre n° 3 du plateau U8/U9 niveau 1 du 09 03 24 à EAUBONNE CSM

**FRANCONVILLE FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative et de présence de vos joueurs U8/U9 sur centre n° 5 du plateau U8/U9 niveau 1 du 09 03 24 à FRANCONVILLE FC

### PLATEAU U8 – Niveau 2 du 9 Mars 2024

**COURDIMANCHE AS** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 1 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ERAGNY FC

**BRUYERES BERNES USM** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 2 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ADAMOIS OL



**BEZONS USO** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 3 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ARGENTEUIL FC

**ERMONT AMS** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative et de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 7 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ERMONT AMS ainsi que feuilles de présence des clubs de COSMO TAVERNY – EAUBONNE CSM & Entente MMB

**FOSES UF** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 10 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à BELLOY ST MARTIN ASC

**SARCELLES AAS** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative du centre n° 11 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à SARCELLES AAS

**BEZONS USO** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 12 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à SOISY AM FC

**ST OUEN AS** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 13 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ST OUEN AS ainsi que feuilles de présence des clubs de ES HERBLAY & ST OUEN AS

**ES HERBLAY** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 13 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ST OUEN AS

**VEXIN AS** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 13 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ST OUEN AS

**ST LEU FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 17 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à GONESSE RC

**VEMARS ST WITZ FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 18 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à FONTENAY FC

### PLATEAU U9 – Niveau 2 du 9 Mars 2024

**CHAUMONTEL LUZARCHES AS** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence des clubs de BRUYERES BERNES USM – FOSSES UF – ST OUEN AS & PERSAN US sur centre n° 1 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

**BRUYERES BERNES USM** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 1 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

**FOSES UF** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 1 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

**ST OUEN AS** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 1 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

**PERSAN US** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 1 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

**FRANCONVILLE FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 4 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à CERGY PONTOISE FC

**VILLIERS FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative et feuilles de présence de vos joueurs U9 et du club de GONESSE RC sur centre n° 7 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à VILLIERS FC



**GONESSE RC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 7 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à VILLIERS FC

**FRANCONVILLE FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 8 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à GARGES FCM

**ERMONT AMS** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 10 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à GROSLAY FC

**OSNY FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 11 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à MARCOUVILLE CITY CPA

**VAUREAL FCM** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 12 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à MONTIGNY FC

**BELLOY ST MARTIN ASC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 16 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à PUISEUX LOUVRES FC

**PERSAN US** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 16 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à PUISEUX LOUVRES FC

**SARCELLES AAS** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 16 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à PUISEUX LOUVRES FC

**ST LEU FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative et feuilles de présence de vos joueurs U9 et des clubs de BEZONS USO & GAFEPB sur centre n° 20 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à ST LEU FC

## 2<sup>ème</sup> APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

### PLATEAU U6/U7 du 2 MARS 2024

**BEZONS USO** : 2<sup>ème</sup> appel feuille récapitulative et de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 1 à BEZONS USO du 02 03 24 ainsi que la feuille de présence du club de ST OUEN AS

**VILLIERS FC** : 2<sup>ème</sup> appel feuille récapitulative et de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 8 à VILLIERS FC du 02 03 24 ainsi que la feuille de présence du club de DOMONT FC

**DOMONT FC** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 3 à VILLIERS FC du 02 03 24

**FOSES UF** : 2<sup>ème</sup> appel feuille récapitulative du centre n° 9 à FOSSES UF du 02 03 24

**FONTENAY FC** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 3 à FOSSES UF du 02 03 24

**MONTSOULT BAILLET US** : 2<sup>ème</sup> appel feuille récapitulative et de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 16 à MONTSOULT BAILLET US du 02 03 24

**ST LEU FC** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence des joueurs U6/U7 du club de BEZONS USO sur centre n° 16 à ST LEU FC du 02 03 24

**BEZONS USO** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 16 à ST LEU FC du 02 03 24

**VAUREAL FCM** : 2<sup>ème</sup> appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 25 à VAUREAL FCM du 02 03 24 ainsi que les feuilles de présence du club de AUVERS ENNERY FC

**AUVERS ENNERY FC** : 2<sup>ème</sup> appel feuille présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 25 à VAUREAL FCM du 02 03 24



**VEXIN AS** : 2<sup>ème</sup> appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 26 à VEXIN AS du 02 03 24 ainsi que les feuilles de présence du club de Entente BOISSY CHARS – VALLEE DU SAUSSERON

**Entente BOISSY CHARS** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 26 à VEXIN AS du 02 03 24

**VALLEE DU SAUSSERON** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 26 à VEXIN AS du 02 03 24

## 2<sup>ème</sup> APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

### CRITERIUM U12/U13

**ERMONT AMS 3** : 2<sup>ème</sup> appel de feuille de match n° 27809326 du 23 03 24 – critérium U12/U13 contre SARCELLES AAS 2

**GOUSSAINVILLE FC 1** : 2<sup>ème</sup> appel de feuille de match n° 27809414 du 23 03 24 – critérium U12/U13 contre GARGES FCM 2

**MARCOUVILLE CITY CPA 1 & 2** : 2<sup>ème</sup> appel de feuilles de matchs n° 27809507 & 27809552 du 23 03 24 – critérium U12/U13 contre VEXIN AS 1 & 2

**DEUIL ENGHEN FC 4 – 5 & 6** : 2<sup>ème</sup> appel de feuilles de matchs n° 2780417 – 27810445 & 27810548 du 23 03 24 – critérium U12/U13 contre MENU COURT AS 1 -2 & 3

**FOSSE UF 3** : 2<sup>ème</sup> appel de feuille de match n° 27810546 du 23 03 24 – critérium U12/U13 contre ST OUEN AS 5

### CRITERIUM U12 AVENIR

**Entente SSG 22** : 2<sup>ème</sup> appel de feuille de match n° 27785781 du 23 03 24 – critérium U12 AVENIR contre ERMONT AMS 22

### CRITERIUM U13 AVENIR

**GONESSE RC 1** : 2<sup>ème</sup> appel de feuille de match n° 27785999 du 16 03 24 – critérium U13 AVENIR contre ARGENTEUIL FC 1

## AMENDE

**MARCOUVILLE CITY CPA 3 & 4** : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 27786487 & 27786647 du 16 03 24 – critérium U10/U11 contre COURDIMANCHE AS 1 & 2

**Amende : 30€ x 2 = 60€**

**EAUBONNE CSM 1 & 2** : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 27810678 & 27810856 du 16 03 24 critérium U12/U13 contre FRANCONVILLE FC 2 & 3

**Amende : 30€ x 2 = 60€**

**FRANCONVILLE FC 22** : Non réception après 2 relances de feuille de match n° 27783857 du 16 03 24 – critérium U10/U11 contre OSNY FC 22

**Amende : 30€**

**FRANCONVILLE FC 1** : Non réception après 2 relances de feuille de match n° 27784440 du 16 03 24 – critérium U10/U11 contre OSNY FC 1

**Amende : 30€**



**GONESSE RC 1** : Non réception après 2 relances de feuille match n° 27785999 du 16 03 24 – critérium U10/U11 contre ARGENTEUIL FC 1

**Amende : 30€**

**MARCOUVILLE CITY CPA** : 2<sup>ème</sup> forfait non avisé de votre équipe 3 sur match n° 27786507 du 30 03 24 – critérium U10/U11 à SURVILLIERS AVENIR

**Amende : 15€**

**MARCOUVILLE CITY CPA** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 4 sur match n° 27786667 du 30 03 24 – critérium U10/U11 à SURVILLIERS AVENIR

**Amende : 15€**

**COURDIMANCHE AS** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 5 sur match n° 27786510 du 30 03 24 – critérium U10/U11 à MONTIGNY FC

**Amende : 15€**

**Entente SSG** : Feuille papier irrégulière sur match n° 27814692 du 14 03 24 : critérium U12/U13 contre ST LEU FC (Manque n° match)

**Amende : 10€**

**ST BRICE FC** : Feuille papier irrégulière sur match n° 27786001 du 23 03 24 : critérium U12/U13 contre ST LEU FC (Manque n° match & catégorie)

**Amende : 10€**

## APPEL A CANDIDATURE

La Commission Foot Animation est à la recherche d'un club pour l'organisation de la Journée Nationale U6 & U7

Celle-ci aurait lieu le samedi 8 Juin (matin & après-midi) & Dimanche 9 Juin 2024 (matin).

Le club devra disposer de 2 terrains de foot à 11 (minimum) et 4 vestiaires (en libre-service) sur la même enceinte

Merci d'envoyer un mail rapidement à la commission Foot Animation

## PHASES FINALES DEPARTEMENTALES

Phase Finale Départementale du Festival Foot U13 & U13F le samedi 6 Avril 2024 à ST BRICE FC

Phase Finale Départementale des Challenge U10 & U11 le samedi 27 Avril 2024 à GONESSE RC

Phase Finale Départementale de la Coupe U12 le mercredi 8 Mai 2024 à VILLIERS FC

**Prochaine Réunion Lundi 8 Avril 2024**



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION RESTREINTE DU 5 AVRIL 2024

### INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

### INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

.....

### RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.  
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

***ATTENTION** : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.*



## RESULTATS CHALLENGES U10 & U11 Du 3<sup>ème</sup> Tour du 23 Mars 2024

### CHALLENGE U10

Centre n° 1 : ST OUEN AS 1

Centre n° 2 : ERMONT AMS 1

Centre n° 3 : ARGENTEUIL RC 1

Centre n° 4 : ECOUEN FC 1

Centre n° 5 : SARCELLES A AS 1

Centre n° 6 : MONTMAGNY FC 1

Centre n° 7 : FRANCONVILLE FC 1

Centre n° 8 : Entente SSG 1

### CHALLENGE U11

Centre n° 1 : CERGY PONTOISE FC 1 – ARGENTEUIL RC 1

Centre n° 2 : SOISY AM FC 1

Centre n° 3 : Aucune équipe de qualifiée

Centre n° 4 : SARCELLES AAS 1

Centre n° 5 : CORMEILLAIS ACS 1

Centre n° 6 : GONESSE RC 1

Centre n° 7 : GOUSSAINVILLE FC 1

Centre n° 8 : ST PRIX ES 1

Les clubs qualifiés pour la phase finale départementale du Samedi 27 Avril 2024, seront convoqués par mail, pour assister à la réunion préparatoire qui aura lieu en visioconférence le Mercredi 10 Avril 2024 à 19H00.

Chaque club qualifié pour cette phase finale recevra un lien pour la connexion

Le tirage au sort des poules se déroulera en direct au cours de cette séance.



## **APPEL A CANDIDATURE**

La Commission Foot Animation est à la recherche d'un club pour l'organisation de la Journée Nationale U6 & U7

Celle-ci aurait lieu le Samedi 8 Juin (matin & après-midi) & Dimanche 9 Juin 2024 (matin).

Le club devra disposer de 2 terrains de foot à 11 (minimum) et 4 vestiaires (en libre-service) sur la même enceinte

Merci d'envoyer un mail rapidement à la commission Foot Animation

## **PHASES FINALES DEPARTEMENTALES**

Phase Finale Départementale du Festival Foot U13 & U13F le Samedi 6 Avril 2024 à ST BRICE FC

Phase Finale Départementale des Challenge U10 & U11 le Samedi 27 Avril 2024 à GONESSE RC

Phase Finale Départementale de la Coupe U12 le Mercredi 8 Mai 2024 à VILLIERS FC

**Prochaine Réunion Mercredi 10 Avril 2024**



## COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION SECTIONS FEMININES

Commission du 02 avril 2024

### IMPORTANT

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

### INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2023/2024, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories à partir de U11F et FAL pour U7F et U9F

#### RAPPEL

#### RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

**ATTENTION :** La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

### RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

Article 44.2 –

*Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.*

*Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.*

*En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.*

*En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.*

*- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est **L'HORAIRE DE COUP D'ENVOI**, les équipes doivent arriver en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.*

#### TEMPS DE JEU PAR CATEGORIE EN CRITERIUM

**U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn**

**U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn**

#### Inscriptions critérium, sauf U13F Avenir :

Les clubs désirants inscrire une équipe doivent impérativement indiqués dans leur courriel :

Le référent féminin : nom, prénom, téléphone

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade ou le terrain et la surface.

Inscription au divers challenge U11F et festival foot U13F.

**Les inscriptions de U6F à U9F dans FAL :**

Vous ne pouvez plus engager vos joueuses dans FAL, vous pouvez inscrire vos joueuses par courriel toute l'année au moins 13 jours avant une date de plateau en indiquant :

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade, les souhaits (organisateur ou non) et heure

Vous pouvez vous inscrire en U7F si vous avez moins de 4 joueuses et en U9F si vous avez moins de 5 joueuses.

**COURRIERS****VIARMES-ASNIERES OL**

Mail du 28 mars 2024

Pris note de votre forfait avisé pour le match 27835059 contre Sarcelles AAS 3

**ST PRIX ES**

Mail du 03 avril 2024

Suite de votre mail du 02 mars 2024

Pris note de votre composition d'équipe provisoire et incomplète ; indiquant le score de 0-9 en votre faveur ; et contresignée par la dirigeante U11F de Sarcelles AAS2

Pris note que le club de Sarcelles AAS n'a fourni, ni de tablette pour établir la FMI, ni de feuille papier pour inscrire les données du match n°27834181 avant la rencontre.

**Rappel aux 2 clubs et à tous les clubs en général, d'informer tous leurs responsables d'équipes de U6(F) à senior (F) qu'aucune rencontre et plateau ne peut débuter sans qu'une feuille de match ou de présence ne soit établie.**

**MODIFICATIONS D'HORAIRE & LIEUX****U11F le 25/05/2024****U11F - Groupe B**

**BELLOY ST MARTIN ASC 1 – ARGENTEUIL FC 1**

Rencontre n°27834205

***Nouvel Horaire : 12h30***

**U13F - Groupe A**

**ST OUEN L'AUMONE AS 1 – GONESSE RC 1**

Rencontre n°27835276

***Changement stade Escutary, 13 rue Léo Lagrange - ST Ouen l'Aumône***

**U13F le 27/04/2024****U13F - Groupe C**

**CERGY-PONTOISE FC3 – ERMONT AMS 1**

Rencontre n°27835074

***Changement stade des Maradas, 1 passage du lycée, Pontoise***

**U13F - Avenir**

**CERGY-PONTOISE FC1 – HERBLAY ES 1**

Rencontre n°27834691

***Changt stade des Maradas, 1 passage du lycée, Pontoise***



## APPEL A FEUILLES DE MATCHS

### U11F-groupe C

#### **ERAGNY ASFC 1**

Rencontre n°27834233 ; du 23/03/24 contre Cergy-Pontoise FC 2

**1<sup>er</sup> appel le 26/03/24**

**2<sup>ème</sup> appel le 03/04/24**

### U11F-groupe C

#### **MONTMORENCY FC 1**

Rencontre n°27834235 ; du 23/03/24 contre BEZONS USO 1

**1<sup>er</sup> appel le 26/03/24**

**2<sup>ème</sup> appel le 03/04/24**

### U13F-groupe A

#### **MONTMORENCY FC 1**

Rencontre n°27835264 ; du 23/03/24 contre ESSG-FCSAM 2

**1<sup>er</sup> appel le 26/03/24**

**2<sup>ème</sup> appel le 02/04/24**

### U13F – groupe C

#### **TAVERNY COSMO 1**

Rencontre n°27835066 ; du 16/03/24 **reportée le 30/03/24** contre Ermont AMS 1

**1<sup>er</sup> appel le 02/04/24**

## APPEL FEUILLE DE PRESENCES

### U9F

#### **ERAGNY ASFC - Plateau du 02 mars 2024**

Manque feuille de présence :

Gonesse RC,

Sarcelles AAS

**1<sup>ier</sup> appel le 04/03/24**

**2<sup>ème</sup> appel le 19/03/24**

**3<sup>ème</sup> appel le 02/04/24**

### U9F

#### **GONESSE RC - Plateau du 02 mars 2024 à Eragny ASFC**

**1<sup>er</sup> appel le 02/04/24**

### U9F

#### **SARCELLES AAS - Plateau du 02 mars 2024 à Eragny ASFC**

**1<sup>er</sup> appel le 02/04/24**

## PLATEAUX U7F & U9F

## ENREGISTREMENT DANS FAL

### U7F

#### **ST PRIX ES - Plateau du 02 mars 2024**

Feuille de présence :

Argenteuil FC

Adamois OL

Cergy Pontoise FC



Ent ESSG-Soisy  
St Prix ES

### U9F

#### **ST PRIX ES - Plateau du 02 mars 2024**

Feuille de présence :

Argenteuil FC  
Adamois OL  
Cergy Pontoise FC  
Ent ESSG-Soisy  
Franconville FC  
St Prix ES

## FORFAITS AVISES

### U13F-groupe C

#### **VIARMES-ASNIERES OL 1**

Rencontre n°27835059 ; du 27/01/24 **reportée le 30/03/24** contre Sarcelles AAS3

**2<sup>ième</sup> Forfait**

## AMENDES

### U11F-groupe A

#### **ST OUEN L'AUMONE AS 1**

Rencontre n°27834133 ; du 23/03/24 contre Ermont AMS1

**Feuille de match irrégulière, n° de match et descriptif de la rencontre, format : 10€**

### U11F-groupe B

#### **SARCELLES AAS 2**

Rencontre n°27834190 ; du 23/03/24 contre Cergy-Pontoise FC1

**Feuille de match irrégulière, n° de match et descriptif de la rencontre : 10€**

### U11F-groupe C

#### **BEZONS USOM 1**

Rencontre n°27834230 ; du 16/03/24 contre Eragny FC1

**Feuille de match irrégulière, format FM : 10€**

### U13F-groupe C

#### **BEZONS USOM 1**

Rencontre n°27835071 ; du 23/03/24 contre Taverny COSMO1

**Feuille de match irrégulière, format FM : 10€**



## PLATEAUX U7F & U9F

### DATES ET LIEUX DES CENTRES

#### PLATEAUX SUIVIS EXCLUSIVEMENT PAR FAL

- PLATEAU 1 : 14 OCTOBRE 2023- (Saint Prix)  
PLATEAU 2 : 25 NOVEMBRE 2023- (l'Isle Adam)  
PLATEAU 3 : 09 DECEMBRE 2023- (Cergy Pontoise)  
PLATEAU 4 : 13 JANVIER 2024 - (ESSG et Sarcelles)  
PLATEAU 5 : 27 JANVIER 2024 – (Gonesse et Argenteuil)  
PLATEAU 6 : 02 MARS 2024 -- (St Prix et Eragny)  
PLATEAU 7 : 23 MARS 2024 - (l'Isle Adam et Ermont)  
PLATEAU 8 : 04 MAI 2024 - (Cergy Pontoise- Fosses)  
PLATEAU 9 : 25 mai 2024 – (Ent SSG-Soisy – Sarcelles)

### CHAQUE PLATEAU FEMININ DOIT POUVOIR ACCUEILLIR SEPAREMENT et SIMULTANEMENT UN PLATEAU U7F ET U9F

Aucune joueuse U6F ou U7F ne doit participer au plateau U9F  
et

Aucune joueuse U8F et U9F ne doit participer au Plateau U7F

Pour garantir la bonne organisation des plateaux, seuls les clubs inscrits dans FAL pourront participés

#### PREVOIR PRESENTATION DE LICENCES

Rappel : inscription sur feuille de match d'un(e) licencié(e) non admise à participer eu égard à son âge, amende 80€

Pour qu'une inscription soit prise en compte pour les plateaux U7F ou U9F, elle devra nous parvenir complète au moins le lundi midi de la semaine précédent un plateau, soit 13 jours en amont.

Ex : plateau le 14/10 courriel complet avant le 02/10 midi

#### INFORMATION PLATEAU U7F et U9F

La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match.

Elle doit comporter :

Les noms, prénoms, numéro de licence, catégorie des joueuses et confirmer leur présence.

Les noms, prénoms, numéro de licence et signature du responsable majeur

Les noms, prénoms, numéro de licence des adjoints

Dans tous les cas une feuille de plateau doit être établie

Que le plateau se soit dérouler ou non

Non transmission de la feuille de présence du club visiteur après 2 relances (le club visiteur doit remettre sa feuille de présence au centre d'accueil et conserver un double de celle-ci pour transmission en cas de relance)



## FESTIVAL U13F

### RESULTATS DU 1er TOUR DU FESTIVAL U13F

**Les clubs qualifiés pour la finale du 06 AVRIL 2024 sont les suivants :**

CENTRE 1 – ERMONT AS  
CENTRE 2 – SARCELLES AAS  
CENTRE 3 – ST BRICE FC  
CENTRE 4 – ARGENTEUIL RC  
CENTRE 5 – ERAGNY ASFC  
CENTRE 6 – ST PRIX ES 1  
CENTRE 7 – ENT SOISY ESSG  
CENTRE 8 – ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT

## CHALLENGE U11F

### RESULTATS DU 1er TOUR DU CHALLENGE U11F

**Les clubs qualifiés pour la finale du 06 AVRIL 2024 sont les suivants :**

CENTRE 1 – SARCELLES AAS  
CENTRE 2 – GONESSE RC  
CENTRE 3 – ERMONT AS  
CENTRE 4 – GARGES FCM  
CENTRE 5 – FRANCONVILLE FC  
CENTRE 6 – CERGY PONTOISE FC

#### **Meilleurs 2ièmes**

ENTENTE ESSG-SOISY – 6 points et 135 jongles (groupe 6)  
TAVERNY COSMO -- 6 points et 125 jongles (groupe 2)



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 02 AVRIL 2024

### INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

#### COMMUNIQUÉ

*POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F*

**ART 20.3** : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

#### RAPPEL

*PORT DES PROTÈGE-TIBIAS*

**ART 16.3** : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

#### RAPPEL

*FEUILLE DE MATCH (FMI)*

**ART 13Bis** : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



## COURRIERS CLUBS

**Osny United** : Mail du 22-03-24

Pris note de votre proposition de changement de gymnase pour les derniers matchs de la saison :

**Gymnase Roger Moritz, 3 rue Paul Émile Victor, 95520 Osny : le samedi à 19H45.**

Accord de la commission.

**Avicenne Asc** : Mail du 27-03-24

Pris note de votre demande d'annulation des amendes pour non-envoi des feuilles de présence sur les plateaux U10 du 03-02-24 suite dépôt des feuilles aux clubs recevant.

La commission demande l'annulation des amendes au service comptabilité.

**My Sarcelles Futsal** : Mail du 27-03-24

Réception de l'attestation municipale de fermeture de votre gymnase le lundi 01-04-24.

**Combo Futsal** : Mail du 27-03-24

Réception de la feuille de match papier du Challenge U16 du samedi 23-03-24.

**My Sarcelles Futsal** : Mails des 27 et 28-03-24

Pris note de votre remarque concernant le doublon de matchs (Montigny Lvdb et St Brice Fc) pour votre équipe en D2 Gr A le samedi 13-04-24. La commission programme le report de la rencontre contre St Brice Fc au samedi 11-05-24.

**Asf Argenteuil** : Mail du 29-03-24

Pris note du forfait avisé de votre équipe U16-2 pour la rencontre du 30-03-24 contre Foot Indoor Loisir.

**Combo Futsal** : Mail du 29-03-24

Pris note de votre demande de récupération des points de pénalité pour vos équipes.

La commission futsal de peut répondre favorablement à votre demande, la commission des finances ayant confirmé le retrait de points pour vos équipes (PV du 26-03-24).

**Combo Futsal** : Mail du 29-03-24

Pris note de votre réclamation concernant le déroulement de la rencontre du challenge U14 contre Cs Jocassiens.

La commission ne peut prendre en compte votre réclamation (aucune réserve ni réclamation sur la feuille de match et réclamation après match hors délai : supérieure à 48H).

**Bezons Futsal Club** : Mails du 02-04-24

Pris note des modifications de gymnase et d'horaire pour vos rencontres à domicile pour le mois d'avril.

Accord de la commission.

**Les Sportifs de Garges** : Mail du 01-04-24

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe U16 pour la rencontre du 30-03-24 contre Combo Futsal.

## MATCH REMIS

### SENIOR D2

Suite à une erreur administrative, les équipes de My Sarcelles Futsal 1 et St Brice Fc 1 ont 2 rencontres programmées le samedi 13-04-24. La commission futsal reporte la rencontre ci-dessous :

**Match n° 26571945** : St Brice Fc 1 / My Sarcelles Futsal 1 : **le samedi 11-05-24 à 20H30**



## CHANGEMENT D'HORAIRE ET GYMNASSE

### SENIOR D1

Match n° 26509888 : Osny United 1 / Sportifs de Garges 2 : **le samedi 06-04-24 à 19H45** – Gymnase Roger Moritz

Match n° 26509899 : Osny United 1 / Avicenne Asc 2 : **le samedi 04-05-24 à 19H45** – Gymnase Roger Moritz

Match n° 26509908 : Osny United 1 / Arnouville Usc 1 : **le samedi 04-05-24 à 19H45** – Gymnase Roger Moritz

Match n° 26509908 : Osny United 1 / Rc Argenteuil 1 : **le samedi 25-05-24 à 19H45** – Gymnase Roger Moritz

### SENIOR D2

Match n° 26571956 : Bezons Futsal Club 2 / Montigny Lvdb 1 : **le dimanche 07-04-24 à 19H45** – Gymnase Coubertin

Match n° 26602080 : Bezons Futsal Club 1 / Deuil-Enghien Fc 1 : **le dimanche 14-04-24 à 18H15** – Gymnase Coubertin

Match n° 26602067 : Bezons Futsal Club 1 / Parmain Fut. As 2 : **le dimanche 28-04-24 à 19H45** – Gymnase Coubertin

### CRITÉRIUM U16

Match n° 27725411 : Avicenne Asc 21 / Attainville Futsal C 21 : **le dimanche 05-05-24 à 15H30** – Gymnase Mandéla

Match n° 27725421 : Avicenne Asc 21 / Marcouville City CP 21 : **le dimanche 02-06-24 à 15H30** – Gymnase Mandéla

Match n° 27735052 : Avicenne Asc 22 / Foot Indoor Loisir 21 : **le samedi 27-04-24 à 12H00** – Gymnase Mandéla

Match n° 27735060 : Avicenne Asc 22 / Attainville Futsal C 22 : **le samedi 01-06-24 à 12H00** – Gymnase Mandéla

## 1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

### CRITÉRIUM U12

Match n° 27731595 : Garges Djibson Asc 21 / Combo Futsal 21 du 31-03-24

### CRITÉRIUM U16

Match n° 27725405 : Combo Futsal 21 / Sportifs de Garges 21 du 30-03-24

Match n° 27725408 : Persanaise Cfj 21 / Vémars St Witz Fc 21 du 30-03-24

## 2<sup>ème</sup> APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

### CHALLENGE FUTSAL U14

Match n° 28020220 : Avicenne Asc 21 / Asf Argenteuil 21 du 23-03-24



## 1er FORFAIT AVISÉ

### CRITÉRIUM U16

**Match n° 27735063** : Foot Indoor Loisir 21 / Asf Argenteuil 22 du 30-03-24

Forfait avisé de l'équipe d'Asf Argenteuil

Foot Indoor Loisir 21 : **5 Buts**

Asf Argenteuil 22 : **0 But**

## 3ème FORFAIT NON AVISÉ

### CRITÉRIUM U16

**Match n° 27725405** : Combo Futsal 21 / Sportifs de Garges 21 du 30-03-24

3<sup>ème</sup> forfait non avisé (hors délai) de l'équipe de Sportifs de Garges 21

Combo Futsal 21 : **5 Buts**

Sportifs de Garges 21 : **0 But**

Sportifs de Garges : **amende = 45€**

## FORFAIT GÉNÉRAL

### CRITÉRIUM U16

**Les Sportifs de Garges 21** : Forfait général suite au 3<sup>ème</sup> forfait non avisé.

## COUPE CVO FUTSAL

### TIRAGE 1/2 FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :

Semaine **16** du **15-04** au **21-04-24**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		AFS VAUREAL 1	GOUSSAINVILLE FC 1	Vendredi 19-04-24 à 21H30
2		MY SARCELLES FUTSAL 1	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	Vendredi 19-04-24 à 21H30
ou		SPORTIFS DE GARGES 1	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	Samedi 20-04-24 à 15H00

#### Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

#### Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.



## COUPE COMITÉ FUTSAL

### TIRAGE 1/2 FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :  
Semaine 16 du 15-04 au 21-04-24

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		ATTAINVILLE FUTSAL C 2	MONTMORENCY FUTSAL 2	Lundi 15-04-24 à 21H15
2		GOUSSAINVILLE FC 2	SPORTIFS DE GARGES 2	Samedi 20-04-24 à 16H00

#### Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

#### Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

## PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :

**Rubrique :** Documents-Formulaire-Futsal-Feuille de plateau U7 & U9 Futsal et Feuille de Présence U7 & U9 Futsal.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

## 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

**La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL**

### PLATEAUX U10 des 16 et 17-03-24

**Futsal Club VLB :** 2<sup>ème</sup> appel feuille de plateau et feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 16-03-24.

### PLATEAU U8 du 23-03-24

**Asf Argenteuil :** 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 23-03-24 à Garges Djibson Asc

## NON TRANSMISSION FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS APRÈS 2 RELANCES

### PLATEAU U8 du 10-03-24

**Avicenne Asc** : non transmission feuille de plateau et feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 10-03.

**Amendes** : 52€ x 2 = 104€

## ANNULLATION D'AMENDES

**Avicenne Asc** : Annulation de l'amende pour non envoi de la feuille de présence après 2 réclamations sur le plateau U8 du 03-02-24 à Garges Djibson (PV du 11-03-24).

**Avicenne Asc** : Crédit = 52€

**Avicenne Asc** : Annulation de l'amende pour non envoi de la feuille de présence après 2 réclamations sur le plateau U8 du 03-02-24 à Marcouville City CP (PV du 11-03-24).

**Avicenne Asc** : Crédit = 52€

## PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°5 - Week-end des 04 et 05 Mai 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
<b>Samedi 04 Mai 2024 (coup d'envoi à 09h30)</b>			
Futsal Club VLB	Gymnase Pierre de Coubertin 4 Rue Léon Blum 95400 Villiers le Bel	7	Futsal Club VLB 1 Avicenne Asc (3&4) Ermont Ams (1&2) Persanaise Cfj (1&2)
<b>Dimanche 05 Mai 2024 (coup d'envoi à 11h00)</b>			
Asf Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	8	Asf Argenteuil (1-2-3) Avicenne Asc (1&2) Garges Djibson Asc 1 Marcouville City (1&2)



## PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N°4 - Week-end des 27 et 28 Avril 2024			
Club centre	Adresse du Gymnqse	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 27 Avril 2024 (Coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	6	Garges Djibson Asc (1&2) Avicenne Asc (1&2) Futsal Club VLB (1&2)
Samedi 27 Avril 2024 (Coup d'envoi à 09h30)			
Marcouville City CP	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	6	Marcouville City CP (1&2) Ermont Ams (1&2) Cfj Persanaise (1&2)
Dimanche 28 Avril 2024 (Coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	4	Persanaise Cfj (3&4) Les Sportifs de Garges (1&2)
Dimanche 28 Avril 2024 (Coup d'envoi à 11h00)			
Asf Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	5	Asf Argenteuil (1-2-3) Attainville Futsal (1&2)
Plateau N°5 - Week-end des 25 et 26 Mai 2024			
Club centre	Adresse du Gymnqse	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 25 Mai 2024 (coup d'envoi à 09h30)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	6	Attainville Futsal (1&2) Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc (1&2)
Samedi 25 Mai 2024 (coup d'envoi à 09h30)			
Futsal Club VLB	Gymnase Pierre de Coubertin 4 Rue Léon Blum 95400 Villiers le Bel	5	Futsal Club VLB (1&2) Asf Argenteuil (1-2-3)
Dimanche 26 Mai 2024 (coup d'envoi à 09h00)			
Avicenne Asc	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	4	Avicenne Asc (1&2) Cfj Persanaise (3&4)
Dimanche 26 Mai 2024 (coup d'envoi à 09h00)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	6	Les Sportifs de Garges(1&2) Persanaise Cfj (1&2) Marcouville City CP (1&2)

## FINALES CHALLENGES U14 et U16 FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales des Challenges U14 et U16 Futsal

Les clubs souhaitant accueillir les finales U14 et U16 Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 25 et 26 mai 2024

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.



## FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

**Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.**

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

**Dates : Week-end des 1 et 2 juin 2024**

**Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.**

**Prochaine réunion  
Lundi 15 avril 2024 à 18H30**